

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 23 mai 2023**

Délibération n° 2023 – 23/05/2023 – 2

*Avis sur le renouvellement du Directeur  
du Service commun de formations continue et par alternance (SEFCA)*

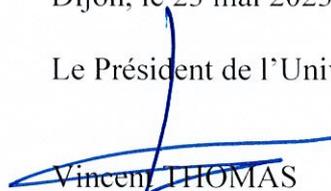
- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU les statuts du Service commun de formations continue et par alternance (SEFCA), notamment l'article 4, approuvés par le conseil d'administration du 29 avril 2019

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 31 Quorum : 16  Membres présents : 16 Membres représentés : 5 Total : 21	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 0</b>  <b>Suffrages exprimés : 21</b>  <b>Pour : 21</b>  <b>Contre : 0</b>
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le renouvellement de Monsieur Philippe THOMAS au poste de Directeur du Service commun de formations continue et par alternance (SEFCA) de l'Université de Bourgogne.**

Dijon, le 23 mai 2023

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté  
Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement